

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

Informations du Secrétariat sur l'état de préparation du projet de rapport du CDDH sur la protection juridique des droits sociaux au sein du Conseil de l'Europe

Introduction

En vue de l'examen de ce point par le CDDH en décembre 2017, le présent document contient le projet de table des matières du document que le Secrétariat est en train de préparer pour la 2^e réunion du CDDH-SOC (14-16 mars 2018).

PROJET DE TABLE DES MATIERES

Résumé

Introduction

1. Mandat reçu et méthode suivie (« toile de fond » des travaux du CDDH-SOC)
2. Rappel du contexte
 - a. Indivisibilité et interdépendance des droits de l'homme
 - b. Droits sociaux et transformations socio-économiques
 - c. Droits sociaux, Conseil de l'Europe et Union européenne

I. LA PROTECTION JURIDIQUE DES DROITS SOCIAUX AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

1. La Convention européenne des droits de l'homme

a. Normes pertinentes

- Protection directe de certains droits sociaux
 - Interdiction de l'esclavage, de la servitude et du travail forcé (article 4 CEDH)
 - Liberté syndicale (article 11 CEDH)
 - Droit à l'éducation (article 2 du Protocole n°1 CEDH)
- Protection indirecte de nombreux autres droits sociaux
 - Droit à la vie (article 2 CEDH)
 - Interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (article 3 CEDH)
 - Droit à un procès équitable (article 6 CEDH)
 - Droit au respect de la vie privée et familiale (article 8 CEDH)
 - Liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9 CEDH)
 - Liberté d'expression (article 10 CEDH)

- Interdiction de la discrimination (article 14 CEDH)
- Protection de la propriété (article 1 du Protocole n°1 CEDH)
- Interdiction générale de la discrimination (Protocole n°12 CEDH)
- (b) Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme
- (c) Exécution des arrêts de la Cour

2. La Charte sociale européenne

Etat des signatures, ratifications et nombre de dispositions acceptées

(a) Normes et mécanismes

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS)

Conclusions et décisions

Procédure des rapports étatiques

Procédure des réclamations collectives

(b) Interprétation et application de la Charte par le CEDS

Le CEDS face à la jurisprudence de la Convention et à d'autres instruments internationaux

La prise en compte du droit de l'Union européenne

Les réclamations collectives introduites à ce jour

(c) Mise en œuvre nationale

Applicabilité de la Charte par les tribunaux nationaux

Réformes internes menées à la suite de décisions/conclusions du CEDS

Formation et sensibilisation à la Charte

(d) Le droit de l'Union européenne et la Charte

II. ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS SOCIAUX AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

1. Le Comité des Ministres

2. Le Secrétaire Général

La Conférence « Turin I » (octobre 2014)

La Conférence de Bruxelles (février 2015)

La Conférence « Turin II » (mars 2016)

La Conférence de Nicosie (février 2017)

Etat actuel du suivi du « Processus de Turin »

3. L'Assemblée parlementaire

4. Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux

5. Le Commissaire aux droits de l'homme

6. La Conférence des OINGs

III. ACTIONS EN DEHORS DU CONSEIL DE L'EUROPE

1. Au sein de l'Union européenne

2. Au sein de la société civile

Organisations internationales d'employeurs et de travailleurs

Conclusions

Annexes